

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**LE CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES RÉAGIT AUX  
NOUVELLES MESURES CONCERNANT LA PCRE ET L'ASSURANCE-EMPLOI**

Montréal, le 30 juillet 2021 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) salue la prolongation jusqu'au 23 octobre 2021 qui vise les différents volets de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE, PCREPA, PCMRE).

« Quoiqu'en disent certains, la reprise n'est pas au rendez-vous pour tout le monde, ni pour tous les secteurs de l'économie », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « Nous saluons la décision du gouvernement fédéral d'augmenter le nombre de semaines payables de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) à 54 semaines, sur une période se terminant le 23 octobre prochain. Cela vient rassurer beaucoup de personnes qui œuvrent comme travailleurs et travailleuses autonomes et qui n'ont pu encore reprendre l'ensemble de leurs activités. »

De plus, le Conseil national des chômeurs et chômeuses salue la décision d'établir un seuil minimum de prestations d'assurance-emploi à 300\$ pour toutes les demandes de prestations de chômage qui seront déposées et effectives entre le 26 septembre et le 20 novembre 2021. « Cela donnera un coup de mains tout particulièrement aux travailleurs et travailleuses à temps partiel qui auront perdu leur emploi », a poursuivi Pierre Céré.

« Nous nous expliquons toutefois mal la réaction de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) qui s'inquiète de la prolongation de l'aide aux individus tout en applaudissant celle de la subvention salariale, qui vient une partie de la masse salariale versée par les employeurs aux salariés. Il y a quelque chose d'inquiétant dans cet égoïsme social. »

Enfin, le Conseil national des chômeurs et chômeuses en profite également pour appeler le gouvernement fédéral à renouveler l'ensemble du programme d'assurance-emploi, utilisant les mesures temporaires comme point de départ. « Une réforme permanente est possible et nécessaire, pour un régime plus juste, plus accessible et mieux adapté aux nouvelles réalités. Des consultations sont prévues, mais ne doivent pas retarder l'adoption de mesures permanentes qui feront entrer le filet social canadien au 21<sup>e</sup> siècle », a conclu le porte-parole.

-30-

**Source :**

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

**Informations et entrevues :**

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)